



**SYNERGIES-FO**

## Réunion crise sanitaire

# Ordre du jour

*Un CTC spécifique à la crise sanitaire que nous vivons était convoqué ce jour sous forme de Skype.*

*En raison de la diffusion avant cette réunion du seul document susceptible d'être amendé avant sa communication aux personnels, l'ensemble des organisations membres du CTC a donc souhaité la requalification du CTC en réunion de travail.*

*Actuellement 80 collègues seraient concernés par le COVID-19. Heureusement à la connaissance du Directeur Général, il n'y aurait pas d'hospitalisation.*

**Point d'information sur la situation et les conséquences de la crise sanitaire covid19**

**La demande de requalification du CTC en réunion d'information a été motivée par la diffusion de la Note sur les missions de police avant la tenue du CTC. Il n'était donc plus possible d'apporter des modifications.**

**Le Directeur Général, après avoir recueilli l'avis unanime des représentants des personnels, a donc accepté de requalifier ce CTC en réunion de travail.**

**\* \* \***

Le Directeur Général rappelle l'importance de poursuivre l'activité, même si celle-ci est dégradée et remercie tous les personnels qu'ils soient en télétravail, sur le terrain ou dans une autre situation.

Le télétravail est déployé au maximum :

- ◆ Tous les sites administratifs sont fermés depuis mercredi dernier.
- ◆ la semaine dernière l'ONF a pu faire l'acquisition de 200 nouveaux ordinateurs qui sont en cours de déploiement sur tout le territoire.
- ◆ La bande passante étant limitée à 2500 utilisateurs en simultanément, il est important de se déconnecter dès que le travail n'oblige plus à établir une connexion.

Le Directeur Général informe que les agences travaux sont impactées par la situation sanitaire et précise que les activités de l'ANET sont interrompues. Pour les 2.000 ouvriers forestiers la mise en chômage partiel dès le mois d'avril est à l'étude. Pour le mois de mars, l'intégralité de la rémunération sera versée. « En l'état actuel des textes et sous réserve d'éventuelles évolutions au regard du contexte de pandémie, le salarié placé en activité partielle perçoit une indemnité horaire pour chaque heure non travaillée indemnisable correspondant à 70% de sa rémunération brute »

Le Directeur Général indique aussi:

- ◆ que les congés posés ne seront pas annulés, quelle que soit la situation
- ◆ qu'il mettra en œuvre les mesures qui figureront dans les Ordonnances à paraître dans les prochains jours en incitant notamment chacune et chacun lorsqu'ils ne sont pas dans une activité en tension à poser soit des congés, soit des RTT. La possibilité de puiser aussi dans les CET n'est pas exclue.
- ◆ Le traitement est maintenu pour les fonctionnaires.
- ◆ A la remarque d'une application différenciée des mesures liées à la crise sanitaire, le DG dit qu'il va s'attacher à mettre en place un cadrage plus précis.

En réponse à des questions de Synergies-fo :

#### ◆ **COVID-19 à l'ONF**

- ◇ Le DG nous informe que le nombre de collègues suspectés d'être atteints du COVID-19 est de l'ordre de 80 et qu'il n'y aurait aucune hospitalisation : chiffres à prendre toutefois avec réserve, aucune confirmation de la contraction réelle de la maladie étant possible en l'absence de tests.

#### ◆ **Travaux en cours**

- ◆ Les travaux sur le plan stratégique sont suspendus depuis le début du confinement. Si le confinement perdure, il faudra trouver une solution pour reprendre ces travaux.

#### ◆ **Liens avec les collaborateurs**

- ◆ Synergies-fo a rappelé la nécessité pour les managers d'entretenir un lien fréquent avec leurs collaborateurs dans cette période où le confinement est une contrainte supplémentaire par rapport à l'exercice normal du télétravail.

En conclusion, le Directeur Général a remercié la participation de tous à cette rencontre et témoigné de l'importance pour lui de recueillir l'expression des représentants des personnels.